



Ville de Mèze

N° 396

ARRÊTE MUNICIPAL

RUE DE L'ARTISANAT STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, le Code de la Route et notamment l'article R44, R225, et R222.1,
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,
VU, l'article L2212, L2212.13, L2213, 2213.5 du Code des Collectivités Territoriales.
VU, a demande sollicitée par l'entreprise « SOLATRAG » sise route TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par Mme MARTINEZ Audrey,

CONSIDÉRANT, qu'il est nécessaire en raison des travaux concernant la réparation d'un branchement AEP sur fuite pour le compte de la régie rue de l'Artisanat, d'interdire et dévier la circulation, afin de permettre le bon déroulement de ces opérations et d'éviter tout risque d'accident,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement sont interdit rue d'Artisanat, du mardi 11 juillet 2023, de 08h00 à 19h00 au lundi 24 juillet 2023, 19h.

Article 2 : Une déviation est instaurée par la rue de l'Industrie, du mardi 11 juillet 2023, de 08h00 à 19h00 au lundi 24 juillet 2023, 19h.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum le début des travaux conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 h avant par l'entreprise « SOLATRAG », sise route TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par Mme MARTINEZ Audrey, pour permettre l'application de cette mesure.



Ville de Mèze

N° 396

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 11 Juillet 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

